tionale de presque toutes les communes environnantes. »

« Dijon, le 1er juin, cinq heures du soir.

» Le convoi qui portait le président de la République, le président de l'Assemblée nationale, le vice-président de la République, les ministres, les vice-présidens de l'Assemblee nationale et les invités, est arrivé à Dijon à trois heures.

» Une foule immense se pressait autour de la gare, pour assister à la bénediction des locomotives, qui a été marquée par un excellent discours de M. l'évêque de Dijon. Le président de la République est entré ensuite en ville aux acclamations de la population tout entière. »

On lit dans le *Messager de l'Assemblée*:

« M. Léon Faucher, craignant que le discours du président ne fût inseré au *Moniteur*, est parti à minuit de Dijon par un train spécial. Il était accompagné dans cette course à toute vapeur par M. Benoist d'Azy.

» Voici le sens du discours prononcé à Dijon:

» Le président s'est plaint de la marche suivie par la majorité depuis quelque temps. Il a été secondé par elle, a-t-il dit, dans toutes les mesures de compression qu'une déplorable nécessité l'a contraint à demander, mais il n'en a pas été ainsi lorsqu'il a voulu réaliser les améliorations qui sont dans son cœur et dans sa pensée. Il est dédommagé par les sympathies que ces populations lui témoignent; il saura résister aux vieux partis qui suscitent sans cesse toutes sortes d'entraves à son gouvernement. Que la France se rassure, elle ne perira pas entre ses mains; il saura la defendre envers et contre tous

» Le général de Castellane, qui se trouvait à l'inauguration de Dijon, devait venir à Paris passer quinze jours ou un mois. Après avoir entendu le discours du président de la République, il a dit à plusieurs représentans qu'il retournait à Lyon, parce qu'il craignait que ce discours ne fût mal interprété, et qu'il n'y eût, par suite, de l'agitation. »

On lit dans le *Journal des Débats* du 3 juin:

« Le discours prononcé hier à Dijon par le président de la République menace de prendre les proportions d'un véritable évènement politique.

» Aujourd'hui les rumeurs les plus fâcheuses ont circulé sur l'effet produit par ce discours au milieu même de l'assistance qui l'a entendu. Toutes les lettres, toutes les informations que nous avons reçues de témoins présens au banquet de Dijon s'accordent à dire que les paroles du président de la République ont été prises universellement pour une déclaration de guerre adressée à la majorité de l'Assemblée, et que cette déclaration a été faite d'un ton sur lequel il était si impossible de se méprendre, que l'un des membres du bureau aurait protesté du geste et même de la parole. De toute part on affirme que les amis les plus sincères et les plus devoués du président étaient encore plus troublés et plus affligés que le reste des spectateurs. Si tout ce qui se dit est vrai, en effet, nous comprenons que ceux qui portent un intérêt réel à la fortune du président de la République déplorent très-vivement une entreprise si téméraire et si peu justifiable.

» C'est aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, et à la Bourse qui a baissé, et à l'Assemblée qui n'a prêté qu'une attention fort distraite à la discussion du projet de loi sur les récoltes pendantes par racines, pour s'occuper de l'incident qui agitait l'opinion. »

On lit dans la même feuille du 4:

« Nous avons eu dans la séance d'aujourd'hui les explications auxquelles on s'attendait sur le discours prononcé par le Président de la République au banquet de Dijon. Hâtons-nous de le constater, ces explications ont été demandées et données sans violence et sans éclat fâcheux. Cet incident, qui avait si vivement ému l'opinion publique, et qui pouvait amener des complications si graves, a été réduit à ses proportions les plus simples; la modération de l'Assemblée et la bonne attitude du cabinet ont évité le scandale; c'est autant de gagné pour la cause de l'ordre et pour le repos du pays......

» Nous n'hésitons pas à dire que l'Assemblée a pris le parti le plus sage et le plus convenable. Après le désaveu solennel et catégorique des paroles qui avaient justement ému sa susceptibilité, toute explication ulterieure, toute recrimination passionnée devenait inutile, intempestive et peu digne. Nous n'hésitons pas non plus à reconnaître que dans la position difficile où il était placé, l'attitude du ministère a été bonne, digne et honorable. Ainsi les interpellations ont produit tout le résultat qu'il était peut-être permis d'en attendre. »

M. Larabit a déposé la proposition suivante, relative à la révision de la constitution:

« 1° Que l'Assemblée législative émette le vœu d'une révision de l'article 45 de la constitution en ce qui concerne la rééligibilité du président de la République;

» 2° Que cette révision ne soit pas déférée à une nouvelle Assemblée constituante, mais à la souveraineté du peuple français appelé à voter pour l'élection du président de la République;

» 3° Qu'à cet effet une proclamation de l'Assemblée avertisse le peuple français qu'à lui seul appartient de dire s'il veut ou non réélire le même président. »

La question de procédure parlementaire, qui a retardé le dépôt des propositions relatives à la révision de la constitution, a été vidée le 31. La commission chargée d'examiner les deux propositions de M. Moulin et de M. Morin les a réunies en un seul projet composé de deux articles qui ont été successivement adoptés. L'article 1er porte que les propositions relatives à la révision ne seront pas renvoyées à la commission d'initiative parlementaire; elles seront soumises à une commission spéciale de quinze membres qui sera nommée dans les bureaux. Cette commission devra déposer son rapport dans le délai d'un mois à partir de sa nomination. L'article 2 dispose que si les propositions pour la révision ont été rejetées, elles ne pourront être représentées avant un délai de trois mois, c'est-à-dire avant le délai fixé par le règlement actuel pour les propositions ordinaires lorsqu'elles ont été prises en considération. En ce cas, les propositions seront renvoyées à une nouvelle commission spéciale, élue dans les mêmes formes, et soumise au même délai que la première pour le dépôt de son rapport.

La commission d'administration intérieure s'est réunie le 21 à huit heures du matin, en séance extraordinaire, et elle a examiné le chapitre II de la loi municipale, relatif aux élections.

Elle a décidé que les citoyens inscrits au régistre matricule de la commune seraient portés sur la liste électorale, et elle a porté ainsi une atteinte profonde et presque radicale à la loi électorale du 31 mai.

La commission d'initiative parlementaire s'est réunie le 6 pour s'occuper des propositions de MM. de La Rochejaquelin et de Faily sur la révision de la loi électorale du 31 mai. Le président de la commission, M. Sauvaire-Barthélemy, a annoncé qu'il avait réclamé au ministre de l'intérieur des documens et des états statistiques électoraux. La commission a décidé qu'elle attendrait encore quelques jours ces documens, mais que, dans tous les cas, elle se réunirait aussitôt après que M. de Vatimesnil aurait déposé son rapport sur la loi municipale, afin de statuer sur les propositions concernant la loi du 31 mai.

Une discussion préliminaire a eu lieu le 7 sur la révision de la Constitution, à l'occasion de la nomination de la commission chargée d'examiner toutes les propositions sur cette révision.

La discussion a été très animée, mais très confuse. On pourrait presque croire que le seul mérite du débat, comme l'ont dit M. Piscatory et quelques autres membres, c'est que tout le monde a pu exprimer sa véritable pensée. En effet, dans ces quinze séances à huis clos les orateurs de tous les partis, de toutes les nuances de l'Assemblée, ont épanché, on peut le dire, leurs sentimens les plus intimes. Plusieurs membres du parti légitimiste ont hautement déclaré qu'ils ne voteraient la revision que si elle devait être faite dans l'intérêt du principe monarchique. Quelques uns ont cherché même à établir la théorie du droit divin.

Les membres de la Montagne ont insisté sur l'abrogation de la loi du 31 mai comme mesure préliminaire de toute révision. La conduite du président de la République a été surtout l'objet des critiques les plus vives et des observations les plus amères de la part de quelques membres, qui se sont mêmes exprimés dans un langage assez peu parlementaire. Le discours de Dijon semblait animer beaucoup d'orateurs, et l'on croit qu'il a inspiré les votes d'un grand nombre de représentans. M. de Falloux y a fait des allusions sévères.

L'abrogation de l'art. 45, qui interdit la réélection du président, a été proposée et soutenue par plusieurs membres, et notamment par M. Bineau.

Plus de 600 représentans se sont rendus dans leurs bureaux respectifs. Il serait impossible d'évaluer bien exactement le chiffre des partisans et des adversaires de la révision. Sur 543 votans dans les quatorze bureaux qui ont nommé leurs commissaires, 201 environ se seraient prononcés pour la révision, et 252 contre.

On lit dans le *Journal des Débats* du 8:

« La discussion préliminaire qui vient d'avoir lieu dans les bureaux de la commission qui a été nommée ne sont pas aussi favorables qu'on pouvait l'espérer à la révision de la Constitution. Ce n'est pas que l'on ait pu se faire aucune illusion sur les chances de la lutte inégale qui s'engage entre les partisans et les adversaires de la révision. Ce n'est pas qu'en aucun cas on ait pu compter sur la majorité d'exception, sur la majorité des trois quarts exigée par l'article 111. Mais, sans se bercer d'un espoir chimérique, on pouvait attendre un résultat moins défavorable; à défaut d'une victoire matérielle, que la Constitution a rendue impossible, il était permis de compter sur une victoire morale. On pouvait se flatter que l'importance de la question rallierait toutes les fractions, toutes les nuances dont se compose le parti de l'ordre, et que la majorité se présenterait dans la lutte avec le faisceau de toutes ses forces reunies. Cet espoir si modeste a été trompé. Sur une question de cette importance, le parti de l'ordre s'est montré moins uni que sur une question secondaire; il n'a pas même conservé l'avantage qu'il a constamment obtenu dans les questions ordinaires. Si toutes les fractions du parti modéré sont représentées dans la commission, il est certain que la majorité n'y est pas représentée dans la proportion de sa force réelle, et que l'Opposition républicaine y est représentée dans une proportion supérieure à la sienne. Voilà le résultat, que l'on appellera, si l'on veut, un échec; nous n'avons pas la prétention de le dissimuler ni de l'atténuer.

» Nous ne voulons pas non plus l'exagérer ni crier que la partie est perdue avant qu'elle le soit en effet. Cependant, de quelque côté qu'on l'envisage, on est forcé de reconnaître que ce début compromet le sort de la campagne qui vient de s'ouvrir, et que le pays semble encourager et seconder de ses vœux les plus énergiques. »

ANGLETERRE.

La proposition de M. Baillie, demandant un vote de censure contre le ministère pour avoir approuvé la conduite du gouverneur de Ceylan (lord Torrington), a été rejetée par 230 voix contre 202.

Le *Morning-Herald* du 2 juin annonce que l'anniversaire de la naissance de la reine a été célébré par toutes les classes de la société avec le plus vif enthousiasme. Toutes les maisons étaient illuminées, les rues retentissaient d'acclamations, et dans les théâtres on chantait avec entrainement l'hymne national. Cette entente entre la reine et le peuple, qui est la base solide d'un pouvoir politique tout patriote, dit en terminant la feuille anglaise, tout ami de l'humanité, doit désirer qu'elle subsiste longtemps.

Le 25 mai, des désordres ont eu lieu à Kilkenny (Irlande). Une populace en furie s'est ruée contre les boutiques des protestans qui avaient signé l'Adresse de la ville à la reine contre l'agression papale. La populace était organisée en brigades; elle a attaqué divers quartiers de la ville à la fois, brisant portes et fenêtres et brûlant en effigie les notables. La police est intervenue et elle a arrêté les meneurs.

On écrit d'Oporto, le 30 mai au *Morning-Chronicle*:

« Mardi dernier, 26, il a régné une certaine agitation dans la ville, par suite du bruit répandu que la Compagnie des vins et les entrepreneurs des tabacs avaient distribué de l'argent aux troupes pour opérer une contre-révolution en faveur de Cabral. Dans la soirée, le gouverneur militaire consigna les soldats dans leurs quartiers, et ce furent des enrôlés volontaires (*pontoteia*); au nombre de 800, qui firent le service de police pendant toute la nuit. Les ex-gouverneurs civil et militaire ont dû chercher de nouveau leur salut dans la fuite. On prétend que ce sont les septembristes qui ont organisé cette démonstration pour faire connaître au gouvernement qu'ils pouvaient peser de quelque poids dans la balance. Il y a beaucoup à parier, du reste, que ce parti l'emportera aux élections, et que le duc de Saldanha sera obligé, comme le comte de Thomar, d'aller faire une excursion de plaisir à l'étranger. »

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

La *Gazette de Silésie* rapporte ce qui suit au sujet des conférences de Varsovie:

« L'objet principal de l'entrevue, en tant qu'elle se rattachait à la politique, ne semble avoir été que de s'entendre sur la marche éventuelle à suivre par rapport à la crise prochaine en France. On ne doute point qu'elle éclatera tôt ou tard. Il était urgent d'être d'accord sur cette éventualité; ce n'est pas que l'on ait en vue de stipuler dans un but ni de conclure une espèce de traité de coalition. Il n'a pas non plus été question d'une intervention quelconque, qui ne pourrait que tourner au désavantage des intérêts conservateurs, du développement naturel de la crise en France, mais on ne voulait que s'assurer complètement des points de vue communs définitifs dans cette crise. On assure que, sous ce rapport, on est parfaitement tombé d'accord; il ne se présentera, le cas échéant, aucune difficulté sérieuse pour agir en commun. Quant aux affaires allemandes, on s'est borné à renouer l'union entre l'Autriche et la Prusse, pour tout ce qui touche la Confédération germanique. Pour maintenir cette union intacte, on réservera les autres questions qui n'ont pas pu être traitées à Varsovie. »

Nous apprenons d'une source digne de foi que le gouvernement autrichien a l'intention de faire des démarches dans l'intérêt de la reine de Portugal. On a d'abord écrit à l'ambassadeur d'Autriche à Lisbonne de détourner formellement la reine d'une abdication. On pense à Vienne que le gouvernement français se prononcera aussi contre le mouvement révolutionnaire en Portugal, et alors les deux cabinets pourront agir de concert. Le cabinet de Vienne ne veut pas se mettre en relation pour cette affaire avec le gouvernement britannique.

PRUSSE.

On lit dans la *Gazette de Prusse*:

« La nouvelle d'une mobilisation de deux corps d'armée s'est répandue de nouveau. On y a ajouté foi. Nous sommes formellement autorisés à déclarer que cette nouvelle est dénuée de fondement. »

Voici le discours que le roi a prononcé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Frédéric-le-Grand:

« Je m'adresse de préférence aux représentans
» de la ville de Berlin pour les féliciter de tout
» mon cœur d'un ornement si beau et si nouveau
» dans la capitale. Je me rappelle à ce sujet la
» coutume des peuples anciens, qui avaient l'ha-
» bitude de suspendre un emblème dans les en-
» droits qui leur plaisaient le plus. Messieurs, que
» ce monument soit un emblème; mais aussi puis-
» se-t-il être quelque chose encore; qu'il soit (et
» je prie avec ferveur Dieu qu'il en soit ainsi)
» qu'il soit pour tous un signe de réconciliation
» et, pour un grand nombre, un avertissement
» de revenir à d'autres sentiments. »

M. Kransnich, premier bourgmestre, a répondu au roi. Il a donné à S. M. l'assurance que l'amour du pays pour sa personne augmenterait dans l'intérêt de la patrie.

Le roi a ajouté: « Dieu le veuille! »

FRANCFORT.

Lord Cowley, ambassadeur britannique et le marquis de Tallenay, ambassadeur de France, ont reçu les lettres qui les accréditent auprès de la Diète germanique comme ambassadeurs extraordinaires. Les cabinets de France et d'Angleterre étaient entendus préalablement à cet égard.

DRESDE.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 28 mai:

« Voici le texte de la résolution adoptée le 15 mai par la conférence ministérielle de Dresde; elle a été revêtue de la signature de tous les gouvernemens; le ministre de Hollande pour le Luxembourg a seul déclaré qu'il n'avait pas d'instructions qui lui permissent de prendre un pareil engagement pour son gouvernement:

» Un organe généralement reconnu des États allemands fédérés étant entré en fonctions par l'envoi de ministres à la Diète germanique par tous les gouvernemens, et le mandat des commissions de la conférence étant fini par la communication de leur rapport, et la lecture du protocole de ce jour ayant fourni la preuve que les États de la Confédération sont d'accord sur le point de départ et le but final de leurs efforts; que cependant une adhésion non conditionnelle immédiate de tous les gouvernemens de la Confédération à tous les points spéciaux des propositions des commissions est impossible, il a été jugé convenable de clore les séances de la conférence.

» Tous les gouvernemens déclarent partager en général les points de vue qui ont guidé les commissaires dans leurs propositions et s'engagent à continuer immédiatement dans l'Assemblée fédérale les délibérations sur la base des travaux préparatoires faits par la conférence. Tous les gouvernemens reconnaissent surtout dans les propositions de la première commission, concernant la nécessité d'imprimer un mouvement plus rapide à la marche des affaires dans la Diète fédérale et de mettre à sa disposition un corps de troupes, la satisfaction d'un besoin immédiat et urgent jusqu'au moment où le règlement et la Constitution fédérale militaire auront été fixés. Ils s'engagent en conséquence à charger leurs ministres à la Diète de donner leur adhésion à ces propositions aussitôt qu'elles auront été présentées à la Diète dans la forme prescrite par le règlement. »

DANEMARK.

M. le duc d'Augustenbourg vient de protester contre la résolution prise par le roi de Danemark, qui l'exclut du trône.

PORTUGAL.

On lit dans le *Journal des Débats* du 6:

« Les nouvelles que nous recevons de divers côtés du Portugal nous apprennent que le gouvernement du maréchal Saldanha, sorti à l'improviste d'une insurrection militaire, est déjà menacé de périr par l'effet des causes mêmes qui l'ont produit. Les dépêches télégraphiques venues par la voie de l'Espagne et que nous avons publiées ce matin nous annonçaient, à la date du 31 mai, la révolte de plusieurs régimens dans l'Estramadure portugaise, sur les frontières espagnoles; les correspondances arrivées avant-hier soir à Southampton, par le paquebot le *Montrose*, nous annoncent à leur tour que quatre jours auparavant, le 27 mai, un autre mouvement, comprimé le 29, avait éclaté à l'autre bout du royaume, dans la garnison d'Oporto, au milieu des troupes mêmes qui ont porté le maréchal Saldanha. Du reste, on ne nous donne encore d'aucun côté de détails ni sur les causes qui ont servi de prétexte à ces insurrections, ni sur les faits qui les ont signalées, ni sur leur importance.

» En attendant, Lisbonne est tranquille, et le maréchal Saldanha donne carrière à ses passions avec une violence inconcevable; rien ne semble pouvoir l'arrêter dans la réaction à laquelle il se livre contre tous les actes du gouvernement qui l'a précédé: il proclame une révision de la Charte constitutionnelle, il supprime la loi sur la presse, il annonce une nouvelle loi sur les élections, il crée des pairs du royaume, il institue une commission d'enquête chargée d'informer sur l'administration du comte de Thomar, et il fait le plus ordinairement précéder toutes ces merveilles de décrets destinés à flatter les passions démagogiques et à satisfaire la haine qui l'anime encore contre des adversaires vaincus. »

ITALIE.

PIÉMONT.

S. M. la reine Marie-Adélaïde est heureusement accouchée le 2, à onze heures et demie du soir, d'un prince qui devait être baptisé au château royal de Moncalieri. L'auguste nouveau né recevra les noms suivans: Charles-Albert-Ferdinand-Marie-Eugène, duc de Challais. S. M. la reine douairière et S. A. R. le prince Eugène de Savoie-Carignan le tiendront sur les fonts baptismaux, au nom de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Gênes.

SUISSE.

On écrit de Genève au *Courrier suisse* du 1er juin:

« L'élection du consistoire protestant a eu lieu mardi. La liste conservatrice a passé à une grande majorité. Le maximum des voix obtenues par les radicaux ne s'élève qu'à 1,012, et le dernier nom conservateur a 1,812 voix. Majorité: 800 voix en faveur des conservateurs. »

On lit dans le même journal:

« Les élections communales de Lucerne sont en immense majorité conservatrices. Lors des élections au Grand Conseil, les conservateurs ont obtenu la moitié des districts, moins un; aux élections pour les tribunaux, ils ont obtenu la majorité dans la plupart des districts, même dans ceux où les élections pour le Grand-Conseil et pour les tribunaux ont été dans le sens radical. Ce fait s'explique par les lois électorales du canton de Lucerne, qui font les présidens de communes, membres du bureau provisoire, et permettent au bureau d'estimer la majorité au lieu de la compter. On voit maintenant où est la majorité vraie; désormais il sera impossible de l'empêcher de se faire jour. »

BULLETIN COMMERCIAL.

Constantinople, 24 Juin.

CÉRÉALES.

Le soutien sur les céréales, que nous avons constaté dans notre dernier bulletin, continue toujours, et malgré l'abondant dépôt qui existe sur place et que les derniers arrivages de la Mer-Noire ont renforcé, nos prix sont en hausse. L'approche du Ramazan est une cause accidentelle de demande de céréales, car les villages des environs de la capitale et lieux circonvoisins devant s'approvisionner de comestibles en tous genres, font en ce moment leurs achats et donnent lieu par conséquent aux détenteurs de soutenir les prix. Si les arrivages continuels qui nous arrivent venaient à se ralentir, nul doute que nous n'ayons sous peu une hausse croissante. Le mouvement progressif du cabotage pour l'alimentation de l'Asie-Mineure et des îles de l'Archipel, indique suffisamment que les besoins de ces contrées sont réels. Néanmoins le mal n'est pas aussi grand qu'on le croyait tout d'abord, et les pluies successives qui sont tombées dernièrement ont sauvé une grande portion des récoltes dans beaucoup de localités. En général, le blé sera passable pour la qualité, dont le grain a gonflé après ces pluies, mais la quantité, qu'on ne pourra guère apprécier qu'après le battage, laissera beaucoup à désirer. On peut seulement, dès à présent, être sûr d'un manque, qui oblige à des achats suivis pour la consommation intérieure. Nous avons eu, par conséquent des achats de quelque importance en céréales, s'élevant à 25,000 kilos pour la capitale, 15,000 kilos blés tendres du Danube pour les golfes de la Mer de Marmara, 12,000 kilos maïs d'Ibraïl pour la côte d'Asie de la Mer-Noire et 20,000 kilos blés durs de Bessarabie et d'Azoff pour l'Archipel et l'Asie-Mineure.

Il s'est acheté, en outre, en destination de l'Angleterre, 20,000 kilos maïs du Danube et 10,000 kilos blés tendres de la même provenance pour la Méditerranée.

Les prix auxquels tous ces achats, d'une importance de plus de 100,000 kilos, ont été pratiqués, sont les suivants:

Blés durs d'Azoff, le kilo...	P.	19 1/2	20
» de Bessarabie.....	»	18 1/2	19
» de Roumelie.....	»	16 1/2	17 1/2
» de Galatz........	»	17 1/2	18
Blés tendres d'Ibraïla 1ère qté	»	12	14
» » 2ème qté	»	—	—
» de Galatz.......	»	17	17 1/2
» de Roumélie.....	»	15	16
Maïs de Roumélie.........	»	10	10 1/2
» de Bessarabie....	»	11	11 1/2
» d'Ibraïla.........	»	5 1/2	10
» de Galatz........	»	11	11 1/2
Orges d'Ibraïla...........	»	—	—
» de Roumélie.....	»	—	—
» de Galatz........	»	7 3/4	8
Seigles de Roumélie	»	—	—
» d'Ibraïla.......	»	8	8 1/2
Avoines..................	»	5	5 1/2

DÉPÔT.

Blés durs.................	70,000 kilos.
» tendres...............	60,000 »
Maïs......................	90,000 »
Orges.....................	15,000 »
Seigles...................	manquent
Avoines...................	»

NOLISEMENTS.

Voici les nolisemens qui ont été faits ces jours passés:

Un maltais *Schembri*, pour charger à Odessa ou Berdianska, à 55 ou 65 sch par ton. pour l'Angleterre.

Un grec, à 6 sch. 8/12 d'ici pour l'Angleterre.

Un dito 19 sous pour Livourne, ou 1 fr. 18 sous pour Marseille.

Un français fr. 3 1/2 les 100 kilog. pour Marseille pour bois de buis.

Nous devons constater un manque de navires toujours croissant; les apparences sont pour la hausse, d'autant plus que, la semaine écoulée, il y avait aussi une assez grande recherche qui est restée infructueuse par la raison sus-énoncée.

IMPORTATION.

L'approche du Ramazan qui d'ordinaire ranimait chaque année les affaires, n'a aucunement changé le mauvais état dans lequel elles se trouvent. A part quelque ventes de coloniaux aux prix de la côte, il ne se fait presque rien. La rareté du numéraire occasionne une grande difficulté pour les encaissements et empire cet état de choses. Rien de nouveau en manufactures. La baisse va toujours croissant et nous ne pouvons pas prévoir d'amélioration dans les prix.

Prix courant des principales marchandises

D'IMPORTATION.

Café fin, les 100 okes. . . .	P. 655		700
» ordinaire	630		650
» Brésil, fève blanche . . .	600		615
Sucre angl. de 3 à 10 liv. le quint.	240		242
» en poudre, 1ère et 2de qté	198		200
» en pains, de Hollande . .	230		235
» en poudre, 1ère et 2de qté	190		195
» en pains, de France. . . .	195		200
» en caisses brun	150		155
» en sacs, gris, 1ère qté . .	155		160
» en sacs, gris, 2de qté. . .	145		150
Poivre	l'oke	4 7/8	5
Etain en verges. . . .	le quint.	550	565
Canelle.	l'oke.	17	18
Girofles.		9 3/4	10 1/2
Cochenille		55	60
Indigo anglais		92	95
» de Hollande		120	122
Rhum anglais. . . .	le gallon	9	9 1/4
» d'Amérique		8 1/2	—
Acier N° 0, 00, 1 . .	le quint.	154	160
Bois de Campêche		32	33
» de St-Marthe		130	135
Fer-blanc.	les 2 caisses	338	340
Clous de Belgique . . .	le quint.	145	150
Pointes de Paris	l'oke	4	4 1/4
Céruses de Hollande,	les 2 caisses	160	175
Céruses de Gênes		225	230
Verres à vitres de Belg.	la c. de 100	68	70
Zinc en plaques.	l'oke	2 3/4	3
» en feuilles		4	4 1/4
Cuirs semelles de France		16 1/2	17 1/2